



INACCEPTABLE

Baisse du pouvoir d'achat pour les salariés de GCA

Zéro ! C'est le dernier mot de notre DG et le taux d'augmentation collectif pour tous les salariés de notre entreprise, GCA.

La faute à la crise... MAIS, pourquoi les autres Caisses Régionales, elles aussi confrontées aux difficultés du Groupe, réussissent-elles à négocier une revalorisation des salaires ?

Zéro pour récompenser la course effrénée à la productivité et l'investissement des salariés confrontés à des sociétaires et clients inquiets par ce qu'ils lisent dans la presse, par ce qu'ils entendent à la radio !

Zéro pour reconnaître le travail réalisé pour payer les égarements mégalomaniacs de la Direction Générale validés par les Administrateurs !

ZERO SALAIRE

A ce mépris envers les salariés, s'ajoutent :

- Une dégradation continue des conditions de travail.
- Un projet flou de réorganisation du technique et du commercial au 1^{er} janvier 2013, sans éléments précis sur les flux d'activités entre les différents services concernés et l'impact sur l'emploi.
- Une gouvernance qui manque de sérénité, des décisions prises et qui ne sont pas suivies d'effet, des ordres contradictoires, une impression que chacun tire à hue et à dia et que personne ne dirige l'entreprise
- Un manque de visibilité du devenir de notre entreprise, de l'évolution des sites et des différents services, des différentes directions qui travaillent chacune de leur côté dans le cadre d'un mode d'organisation hyper cloisonnée.
- Un manque de concertation, des projets mis en places avant que les Instances Représentatives du Personnel soient réellement informées (GED, etc.)

Nous devons montrer notre mécontentement !

Nous exigeons que notre pouvoir d'achat soit maintenu, par une hausse de nos salaires, que les conditions de travail s'améliorent, que les salariés soient respectés.

Les organisations syndicales appellent tous les salariés de G.C.A, à cesser le travail et leur donnent rendez-vous le jour du Conseil d'Administration

**le 21 décembre à partir de 9h jusqu'à 12h,
sur les sites d' Agen, Bordeaux, Châteauroux,
Limoges, Niort, Périgueux.**

Nous vous rappelons que nous n'avons pas de préavis à déposer. Il appartient à la direction de recenser les grévistes.

Toute intervention de la hiérarchie auprès des salariés pour connaître leurs intentions face au mot d'ordre de grève peut être considérée comme une forme de pression visant à réduire ce droit constitutionnel. Il n'y a aucune obligation légale ou conventionnelle à prévenir.

Les réunions du Personnel ou de Service organisées par la Direction sont considérées comme du temps de travail. A ce titre, les salariés sont en droit de ne pas s'y rendre et de se déclarer grévistes.

Lors de la grève, l'usage d'un véhicule de service est à proscrire.